

**Convention NPNRU ou hors secteur NPNRU**

<b>Secteurs connaissant une dynamique de restructuration urbaine ou d'aménagement</b>	<b>Conditions</b>	<b>Compétence</b>
Intervention sur l'habitat privé dégradé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'offre privée dégradée</li> <li>- Lutter contre l'habitat indigne</li> <li>- Développer une offre de logements d'insertion</li> </ul>	Dérogação accordée par le préfet de département
Proximité d'un transport en commun structurant (projet en cours y compris)	Le pourcentage de PLUS/PLAI ne doit pas augmenter la part de logements sociaux du QPV	
Opérations d'aménagement (type ZAC, concessions, lotissement, projets innovants)		
<b>Opérations spécifiques</b>	<b>Conditions</b>	<b>Compétence</b>
Foyers de travailleurs migrants (FTM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avis favorable de la CILPI</li> <li>- Reconstitution de nouvelles structures si la nouvelle capacité permet une gestion maîtrisée</li> </ul>	Soumis à l'agrément sans demande de dérogação préalable si les conditions sont respectées
Logements étudiants	- Dans le respect des schémas et règles en vigueur	
Foyers pour personnes âgées ou handicapées et foyers jeunes travailleurs (FJT)	- Besoins à justifier au regard de la population existante	
Autres résidences sociales (RS)	- Création ex nihilo interdite à l'exception des pensions de famille, des projets en PLAI adaptés ainsi que des opérations contribuant à diversifier les profils de ménage du quartier	Dérogação accordée par le préfet de département